Les Châtaigniers
ÉTABLISSEMENT CATHOLIQUE D'ENSEIGNEMENT

ANNEXE FINANCIERE
A LA CONVENTION DE SCOLARISATION

ECOLE 2026/2027

Les tarifs sont votés chaque année par l'OGEC
Voici les tarifs pour l'année scolaire 2026-2027 établis par an.

1. CONTRIBUTION DES FAMILLES

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers et d'équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement. Elle couvre également les dépenses de fonctionnement non prises en compte dans les subventions attribuées par l'Etat. Afin que chacun puisse trouver sa place à l'école, cette contribution s'établit à partir du quotient familial. Ce mode de contribution plus équitable permet aux familles de participer aux frais de scolarité des enfants, en fonction de leurs réelles possibilités financières.
Les tranches du quotient familial sont établies de 1 à 5. Chaque famille calcule son quotient et se place dans la catégorie correspondante.

Tranche	T1	T2	T3	T4	T5
Quotient familial	Inférieur à 5200 €	de 5 201 € à 8 340 €	de 8 341 € à 11 990 €	de 11 991 € à 16 580 €	Supérieur à 16 580 €
Redevance sur scolarité	1093,91 €	1 454,06 €	1544,36 €	1634,66 €	1724,96 €
Cotisations Enseignement Catholique	88,18€	88,18€	88,18€	88,18€	88,18€
Budget pédagogique	105€	105€	105€	105€	105€
Activités Culturelles	40€	40€	40€	40€	40€
Contribution des familles	**1327,09 €**	**1687,24 €**	**1777,54 €**	**1867,84 €**	**1958,14 €**

Toutes les familles s'inscrivant dans les catégories 1 à 4 devront fournir leur dernier **avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024** *pour validation du tarif choisi. Ces informations resteront strictement confidentielles. A défaut, la catégorie 5 sera retenue.*

2. COTISATION

- **La cotisation APEL** : **La cotisation est de 20,5 € par famille. Une partie, 13,50 €, est reversée à l'UNAPEL et inclut l'abonnement à la revue « Famille et Education ».**

(*si vous ne souhaitez pas cotiser ou si vous cotisez dans un autre établissement, merci de faire un courrier motivé avant le 15/09/2026*). Les sommes perçues par l'école au titre de l'APEL lui sont intégralement reversées. L'association des parents d'élèves a le rôle fondamental de représenter les parents. Elle participe activement à la vie de l'établissement.

3. CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

➢ **EVALUATION DU REVENU ANNUEL TOTAL :**

Le revenu annuel imposable du foyer - **avis d'impôt 2025 sur revenus 2024** –

Cas particuliers :

En cas de parents divorcés ou séparés, les deux avis d'imposition doivent obligatoirement être fournis pour montrer les capacités financières des deux parents. Seuls les documents suivants permettent de justifier l'absence d'une déclaration de revenus : copie du livret de famille si enfant non reconnu, copie de l'acte de décès ou copie du jugement en cas de destitution d'autorité parentale du second parent. Si les deux avis d'imposition ne sont pas obtenus, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Les foyers dont l'adresse fiscale est à l'étranger sont classés dans la catégorie la plus haute ou dans une catégorie inférieure après examen de pièces justificatives de leurs revenus.

➢ **CALCUL DU COEFFICIENT DES CHARGES :**

- coefficient de base : 2 points
+ 1 point : si parent isolé (case « T » avis imposition)
+ 1 point : pour chaque enfant à charge (c'est-à-dire ne subvenant pas à ses besoins)
+ 1 point : pour un enfant en situation de handicap uniquement si vous avez une part sur l'avis d'impôts

➢ **Divisez votre revenu par le coefficient obtenu et reportez-vous au tableau pour trouver votre tranche de référence et donc votre contribution.**

4 . REDUCTION FAMILIALE (si plusieurs enfants inscrits aux Châtaigniers)

La réduction famille s'applique sur la redevance de scolarité

7% pour 2 enfants	16% pour 5 enfants
12% pour 3 enfants	17% pour 6 enfants
15% pour 4 enfants	18% pour 7 enfants

5 . MODALITES D'INSCRIPTION 2026/2027

- Frais de dossier : 80€ (restent dus à l'établissement)
- Frais d'inscription (avance sur scolarité) : 150€ par enfant
  A noter : En cas de résiliation sans cause réelle et sérieuse (motif légitime exposé au chef d'établissement et accepté par lui), cet acompte restera acquis à l'établissement à titre d'indemnité de résiliation. Les résiliations postérieures **au 15 juin 2027** ne donneront lieu à aucun remboursement, quel qu'en soit le motif.

6. CONTRIBUTIONS COMPLEMENTAIRES

Garderie du matin de 8h00 à 8h20	155,00 € pour 1,2,3 ou 4 matins
Tickets à l'unité Garderie matin	4,00 €
Garderie de 16H15 à 16H50	72€ pour 1 soir 144€ pour 2 soirs 216€ pour 3 soirs 288€ pour 4 soirs
Garderie ou étude 16h15 à 18h00	218 € pour 1 soir 436 € pour 2 soirs 654 € pour 3 soirs 872 € pour 4 soirs
Tickets Exceptionnel à l'unité Etude ou Garderie soir*	8 €

*Les tickets à l'unité sont autorisés après demande par mail au secrétariat de l'école en mettant en copie l'enseignant au moins 48h à l'avance dans la mesure du possible et sauf en cas d'urgence.
Toute inscription validée en début d'année est définitive. Aucune modification ne sera acceptée sauf circonstances exceptionnelles.

7. RESTAURATION SCOLAIRE

RESTAURATION PRIMAIRE Sur base de 36 semaines	1/2 pension	Panier repas "maison"
Forfait 1 jour / semaine	292 €	75 €
Forfait 2 jours / semaine	584 €	150 €
Forfait 3 jours / semaine	876 €	x
Forfait 4 jours / semaine	1168 €	x
Ticket exceptionnel	10 €	

** Remboursement pour raisons médicales à partir de 2 semaines d'absences consécutives sur présentation des justificatifs en fin de trimestre.
Les repas exceptionnels sont autorisés après demande par mail sur Ecole Directe au secrétariat de l'école en mettant en copie l'institutrice ou l'instituteur au moins 48h à l'avance dans la mesure du possible et sauf en cas d'urgence.

8. TENUE VESTIMENTAIRE*

1 sweat	30,90€
1 polo	16,90€
1 Tshirt	7,90€

Pour rappel, la tenue complète est obligatoire pour les nouveaux et sera facturée sur votre première échéance

Les Châtaigniers
ÉTABLISSEMENT CATHOLIQUE D'ENSEIGNEMENT
11bis, avenue Jean Jaurès
78000 VERSAILLES
01.39.23.18.11